



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux affaires départementales
Bureau de l'aménagement de l'espace**

Pau, le **30 JAN. 2024**

Affaire suivie par Lionel ABRIEUX
Tél : 05 59 98 25 28
Mél : lionel.abrieux@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
à
Monsieur le maire d'Hendaye

Objet : Avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Formation «sites et paysages » - Séance du 11 janvier 2024 - Demande de la ville d'Hendaye.

Lors de sa séance en date du 11 janvier 2024, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) des Pyrénées-Atlantiques, réunie en formation spécialisée dite « des sites et paysages », a examiné la demande de renouvellement de concession de plage de la ville d'Hendaye

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission a émis un avis favorable à l'unanimité à cette demande de renouvellement de concession de plage.

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,
La présidente de la commission,


Joëlle GRAS